

**TRANSPORTS
MESPLES**

**128 Route Départementale 29
64300 SALLES-MONGISCARD**

**ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Art.L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement
CERFA n°15679*01

Commune de Salles-Mongiscard (64)
**Régularisation administrative de l'établissement
Transports MESPLES**

PJ n°14
Description des activités

Version mise à jour avril 2022

Dossier réalisé en collaboration avec :


Cabinet Nicolas Nouger
Conseil en Environnement

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE
☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetsnouger.com
www.cabinetsnouger.com

Dossier n°18-011

SOMMAIRE

1 - LOCALISATION DU SITE	4
2 - DESCRIPTION DU SITE ET EVOLUTION	5
2.1 Configuration du site	5
2.2 Gestion des eaux pluviales - Amélioration	5
2.3 Confinement des eaux d'extinction et épandage (projet)	5
2.4 Défense extérieure contre l'incendie (DECI en projet)	6
3 - DESCRIPTION DES ACTIVITES	8
3.1 Nature et volume des activités	8
3.2 Situation administrative ICPE actuelle	8
3.3 Classement ICPE de l'établissement	9
3.4 Description des activités – Modalités d'exploitation	11
3.4.1 Activités liées aux transports par camions	11
3.4.2 Activités de stockage – Bâtiments 1 à 3	11
3.4.3 Entretien et réparation des poids-lourds du groupe	13
3.4.4 Stockage d'hydrocarbures et distribution de carburants	13
4 - AUTRES EQUIPEMENTS - UTILITES DU SITE	14
4.1 Produits gazeux	14
4.2 Engins de manutention	14
4.3 Pont bascule	14
4.4 Eau potable - Eau industrielle	14
4.5 Eaux usées - Assainissement	14
4.6 Locaux administratifs - Locaux sanitaires	14
4.7 Accès et sécurité	15
4.8 Défense incendie interne et externe	15
5 - PERSONNEL ET HORAIRES DE PRODUCTION	15
6 - REMISE EN ETAT – USAGE FUTUR DU SITE	16
6.1 Destination future du site	16
6.2 Matériel et équipements	16
6.3 Bâtiments	16
6.4 Déchets	16
6.5 Mise en sécurité du site	17
6.6 Dépollution des sols et sous-sols – Eaux souterraines	17
6.7 Suivi environnemental	17

7 - ANNEXE 1 : PLAN DU RESEAU DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN PROJET	18
8 - ANNEXE 2 : DIMENSIONNEMENT DES BASSINS EAUX PLUVIALES	19
9 - ANNEXE 3 : RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE DISTRIBUTION DU CARBURANT	20

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

Figure 1 : vue du site MESPLES et de ses abords – Affectation des bâtiments et installations – DECI prévue.....	7
Figure 2 : vues du bâtiment silo 3	12
Tableau 1 : parcelles cadastrales concernées par la demande d'Enregistrement ICPE et surface du site	4
Tableau 2 : mise à jour du classement ICPE du site MESPLES de Salles-Mongiscard	9
Tableau 3 : caractéristique des bâtiments - Surfaces et volumes des activités de stockage	11
Tableau 4: engins utilisés sur le site MESPLES	14
Tableau 5 : personnel de l'établissement MESPLES.....	15

1 - LOCALISATION DU SITE

L'établissement MESPLES est localisé au Nord-est du territoire communal de Salles-Mongiscard (cf. carte de localisation au 1/25 000 en PJ n°1 et plan des abords en PJ n°2).

Outre la commune d'implantation de l'établissement (Salles-Mongiscard), l'autre commune concernée par la consultation du public imposée par l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement est celle d'Orthez (rayon d'1 km).

Le site est accessible par la RD 29.

Le tableau suivant liste les parcelles concernées par l'emprise ICPE.

Tableau 1 : parcelles cadastrales concernées par la demande d'Enregistrement ICPE et surface du site					
N° section	Lieu-dit	N° Parcelle	Nom du propriétaire	Contenance totale parcelle (ha)	Superficie concernée par l'ICPE
A	LACAM-PAGNE	172	SCI Labourdette	960 m ²	960 m ²
		164		4 060 m ²	730 m ²
		697		7 849 m ²	7 849 m ²
		428		281 m ²	281 m ²
		687		6 200 m ²	6 200 m ²
		688p		6 151 m ²	5 200 m ²
		419 p		9 177 m ²	9 177 m ²
		866		1 187 m ²	1 187 m ²
		166		6 060 m ²	6 060 m ²
		167		4 140 m ²	4 140 m ²
		871		1 445 m ²	1 445 m ²
		872 p		24 400 m ²	8 775 m ²
		874		6 465 m ²	6 465 m ²
Total superficie site :					58 469 m²

→ Les terrains considérés appartiennent à la SCI Labourdette, dont le gérant est M.MESPLES. La PJ8 de ce dossier présente l'autorisation du propriétaire pour l'exploitation de cette ICPE.

2 - DESCRIPTION DU SITE ET EVOLUTION

2.1 Configuration du site

→ Le lecteur se réfèrera au plan d'ensemble du site, joint en PJ n°3 et à la photographie aérienne jointe ne page suivante.

L'établissement MESPLES est composé de :

- ✓ trois bâtiments de stockages (céréales, aliments pour bétails, etc.) ;
- ✓ une aire de stockage et de distribution de carburant ;
- ✓ une aire de lavage des camions ;
- ✓ un bâtiment à usage d'atelier d'entretien des camions, d'environ 1 660 m² ;
- ✓ un bâtiment à usage de bureaux d'environ 264 m² ;
- ✓ des aires de stationnement : 22 emplacements de semi-remorques sur 1 320 m² et 20 véhicules légers.

L'accès au site s'effectue depuis la RD 29. Un portail marque l'entrée.

Les alentours du site sont constitués :

- ✓ au Sud, par des habitations et un captage d'eau potable ;
- ✓ à l'Est, par le Gave de Pau et sa ripisylve ;
- ✓ à l'Ouest par la RD 29 et au-delà par des cultures ;
- ✓ au Nord, par des cultures.

2.2 Gestion des eaux pluviales - Amélioration

→ Le réseau de gestion des eaux pluviales (EP) sera entièrement repris dans le cadre de ce dossier. **Le lecteur se réfèrera au plan de ce projet de gestion des eaux joint en ANNEXE 1** ci-après

Le réseau de gestion des EP sera gravitaire et permettra la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux du site :

- ✓ les eaux de ruissellement des aires imperméabilisées seront collectées et traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant infiltration dans 4 bassins sous les parkings ;
- ✓ les eaux de ruissellement de la nouvelle aire Ouest de parking des poids-lourds seront collectées par les fossés périphériques, permettant leur rétention, avant rejet vers le Gave ;
- ✓ les eaux pluviales de toiture, non polluées, seront directement dirigées vers ces bassins.

→ Les feuilles de calcul des dimensionnements des ouvrages, établies par un bureau d'études spécialisé en VRD, sont jointes en ANNEXE 2 de cette PJ n°14.

Un suivi de la qualité des eaux sera périodiquement réalisé (en sortie des séparateurs à hydrocarbures avant infiltration).

2.3 Confinement des eaux d'extinction et épandage (projet)

Des dispositions sont prévues pour confiner tout épandage accidents important sur le site ou les eaux d'extinction d'un éventuel incendie. La capacité de confinement a été déterminée à l'aide des feuilles de calcul dites « D9 » et « D9A » jointes en PJ16

En cas d'incendie (eaux d'extinction) ou d'épandage accidentel de liquide polluant, le confinement des eaux d'extinction sera mis en œuvre : obturation en amont des séparateurs d'hydrocarbure des bassins et confinement de surface (bordure béton en limite du site).

2.4 Défense extérieure contre l'incendie (DECI en projet)

La démarche de régularisation administrative et de gestion des eaux pluviales est l'opportunité de mettre à niveau la défense extérieure contre l'incendie de cet établissement ICPE.

Ainsi, suite à une visite du SDIS64 sur le site le 2 juin 2016, dans le cadre de la demande de permis de construire du bâtiment 3, la DECI a été déterminée.

→ Le compte-rendu de la visite du SDIS64 est joint en annexe à la PJ7.

Les besoins en DECI ont été vérifiés par la feuille de calcul « D9 » jointe en PJ16.

→ **Les besoins en DECI ont été évalués à 330 m³/h** (incendie du silo 1 se propageant au silo 3, pris en compte pour le dimensionnement).

Ainsi, après échange avec la Mairie de Salles-Mongiscard, il est prévu la mise en place d'un **pompage fixe de débit minimum 300 m³/h, dans le Gave**, en limite Sud-est du site MESPLES. Ce pompage alimentera un réseau de 3 poteaux incendie.

Des aires de mise en aspiration (8mx4m) destinées aux engins de secours seront délimitées devant chacun des futurs poteaux incendie.

Les moyens en DECI seront complétés par le poteau incendie de 60 m³/h mini (pression statique 8 bar selon la Mairie) à 140 m de l'entrée côté Sud.

Ces futurs moyens en DECI prévus sont reportés sur les cartographies en PJ2 et PJ3 et la figure en page suivante

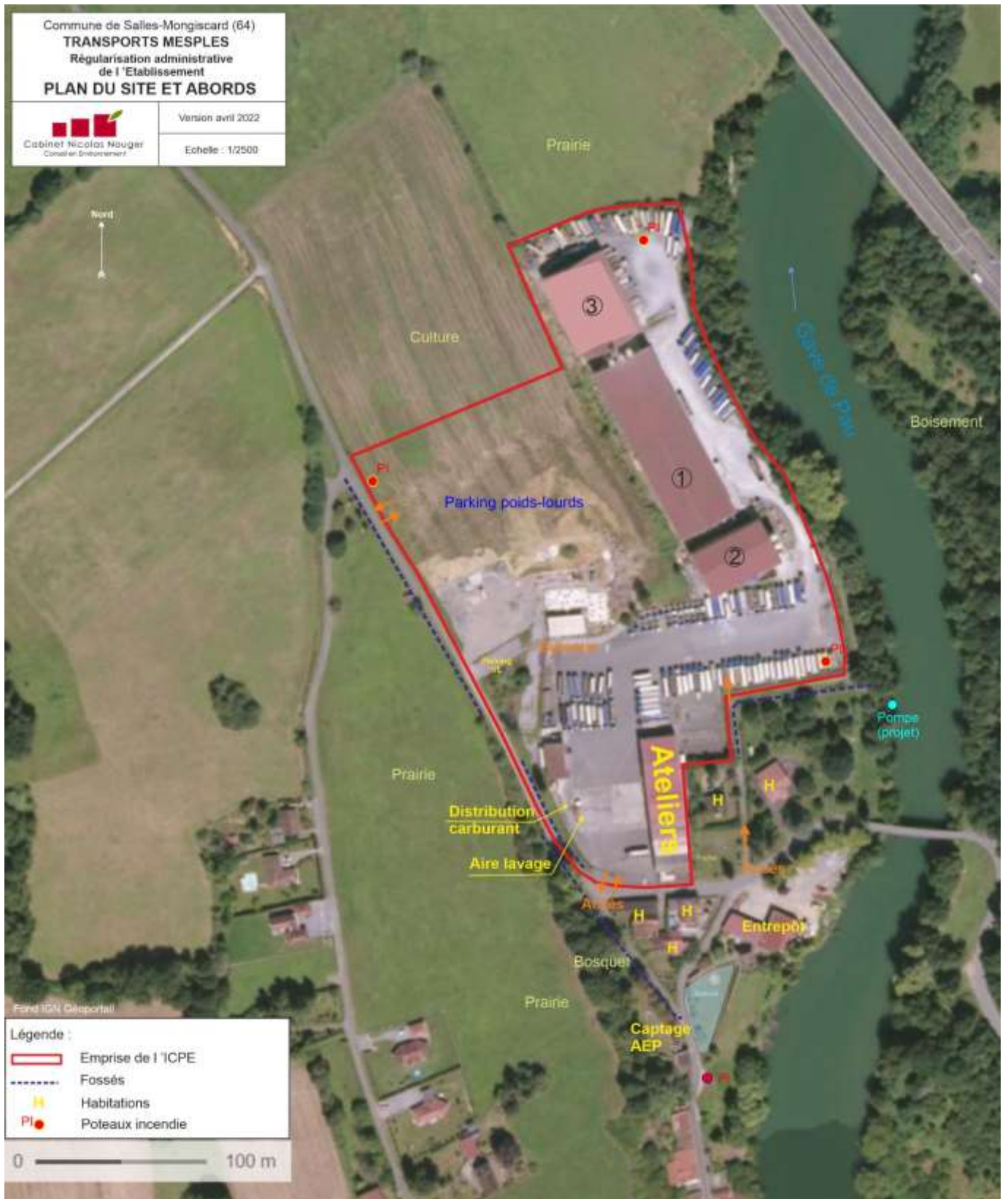


Figure 1 : vue du site MESPLES et de ses abords – Affectation des bâtiments et installations – DECI prévue

3 - DESCRIPTION DES ACTIVITES

3.1 Nature et volume des activités

L'établissement MESPLES de Salles-Mongiscard est dédié à deux types d'activités :

- ✓ le stockage de céréales, d'aliments pour bétails, de produits minéraux et de ferrailles, dans 3 bâtiments existants du site ;
- ✓ le transport par camions de ces produits.

Il dispose également d'un atelier d'entretien de ses véhicules, d'une station-service dédiée au ravitaillement de ses camions du groupe et d'une aire de lavage des poids-lourds.

3.2 Situation administrative ICPE actuelle

L'établissement MESPLES de Salles-Mongiscard bénéficie de plusieurs récépissés de déclaration ICPE :

- ✓ Récépissé n°92/IC/245 en date du 15 octobre 1992 pour l'exploitation d'un dépôt de liquides inflammables de 1^{ère} catégorie : dépôt de 49,45 m³ et installation de distribution de 3 m³/h. La citerne aérienne de gazole a été remplacée : sa capacité est proche de 50 m³.
- ✓ Récépissé n°2015-0048 pour une installation de lavage de citernes, la quantité d'eau mise en œuvre étant inférieure à 20 m³/jour (8 m³/j) : rubrique n°2795-2°. Cette rubrique ne correspond plus à l'activité de lavage extérieur des camions (et non leur citerne). Cette rubrique ne sera pas conservée.
- ✓ Déclaration en ligne du 8 février 2016 (preuve de dépôt n° A-6-IT8BR01O6) pour la construction et l'exploitation d'un nouveau bâtiment (bâtiment silo 3) au Nord du site : rubrique n°2160-1b.

L'évolution de l'entreprise a ainsi conduit à la construction de bâtiments de stockage de différents produits, dont principalement des céréales (maïs). Ces bâtiments ont bénéficié de permis de construire. Cependant, la situation de l'établissement vis-à-vis de la réglementation des ICPE n'apparaît pas à jour. En effet, après vérification des volumes susceptibles d'être stockés, le classement de l'établissement a évolué.

→ Ce dossier de demande d'Enregistrement ICPE constitue ainsi une régularisation de la situation administrative de l'établissement MESPLES de Salles-Mongiscard.

Le chapitre suivant analysera et mettra à jour le classement ICPE des activités actuelles.

→ De plus, cette démarche de régularisation est l'opportunité de mettre à niveau les modalités de gestion des eaux pluviales de l'établissement, situé en rive gauche du Gave de Pau (voir le chapitre 2.2 page 5).

3.3 Classement ICPE de l'établissement

Le tableau ci-après reprend le classement ICPE de l'établissement MESPLES de Salles-Mongiscard.

Tableau 2 : mise à jour du classement ICPE du site MESPLES de Salles-Mongiscard			
Désignation des activités	Volume de l'activité	Rubrique I.C.P.E.	Classement
<p>Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable.</p> <p>1. Silo plat a) Si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m³</p>	<p>Volume total de produits stockés dans les 3 bâtiments de type silo plat : 23 700 m³ (céréales, aliments pour bétails...)</p>	2160-1a	E
<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <p>2. supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³.</p>	<p>Distribution annuelle : 3000 m³ de gazole</p>	1435-2	DC
<p>Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712, La surface étant :</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 m² et inférieure à 1 000 m².</p>	<p>Surface dédiée au stockage de ferrailles dans le bâtiment 1 : 900 m²</p>	2713-2	D
<p>Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes)</p>	<p>Palettes de céréales : <500 t Vol.bâtiment 1 : ~55000 m³</p>	1510-2	NC
<p>Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de transit étant inférieure à 5000 m².</p>	<p>Stockage de produits minéraux (calcaire, etc.) dans le bâtiment 2 Surface maxi. de 1 025 m²</p>	2517	NC
<p>Station de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillérisés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents. La capacité de transit étant inférieure à 5000 m³</p>	<p>Stockage de produits minéraux (gypse, sels de déneigement, etc.) dans le bâtiment 2 Volume max inférieur à 5000 m³</p>	2516	NC
<p>Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie :</p> <p>1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, mais la surface de l'atelier étant inférieure à 2000 m²</p>	<p>Ateliers de réparation et d'entretien des camions Surface de l'atelier : 1 660 m²</p>	2930-1	NC
<p>Acétylène (numéro CAS 74-86-2). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 250 kg</p>	<p>1 bouteille d'acétylène 35 kg</p>	4719	NC
<p>Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 t</p>	<p>1 bouteille d'oxygène 35 kg</p>	4725	NC

Tableau 2 : mise à jour du classement ICPE du site MESPLES de Salles-Mongiscard

Désignation des activités	Volume de l'activité	Rubrique I.C.P.E.	Classement
<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant : 2. Pour les autres stockages :</p> <p>c/ supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total.</p>	<p>1 cuve de gazole de 50 m³ soit environ 42,5 tonnes</p>	4734-2	NC

* NC = Non Classé ; D/DC = Déclaration/avec contrôle périodique ; E = Enregistrement

→ L'établissement est ainsi classé sous le régime de l'« Enregistrement » au titre de la réglementation des ICPE.

→ Il n'est pas de statut « SEVESO » (seuil haut ou bas).

→ Il n'est pas concerné par la Directive « IED ».

3.4 Description des activités – Modalités d'exploitation

3.4.1 Activités liées aux transports par camions

La Société MESPLES dispose de 180 camions, dont :

- ✓ 40% (72 camions) environ sont stockés sur le site de Salles-Mongiscard le weekend ;
- ✓ 10% (18 camions) environ sont stockés sur le site en semaine.

Les camions desservant le site sont essentiellement utilisés pour le transport des céréales, pour le compte d'entreprises d'agriculture et d'agroalimentaire. Ainsi, en période maximale d'ensilage (environ 4 fois par an, pendant 1 semaine), l'activité génère environ 100 rotations de camions par jour.

3.4.2 Activités de stockage – Bâtiments 1 à 3

→ Le plan d'ensemble joint en PJ3 et la photographie aérienne du site en page 7 ci-dessus permettent de localiser les différents bâtiments et activités.

3.4.2.1 Nature et volume des stockages

Les stockages sont effectués au sein des trois bâtiments existants de l'établissement, à savoir :

- ✓ dans le **bâtiment 1** :
 - des céréales (maïs essentiellement) en vrac et/ou conditionnées sur palettes ;
 - des aliments pour bétails en vrac et/ou sacs sur palettes ;
 - des ferrailles, l'entreprise ayant été sollicitée pour du transit de ces déchets ;
- ✓ dans le **bâtiment 2** :
 - des céréales (maïs et blé essentiellement) en vrac ;
 - des produits minéraux (gypse, sels de déneigement, calcaire, etc.) en vrac.
- ✓ dans le **bâtiment 3** :
 - des céréales (maïs et blé essentiellement) en vrac ;
 - des aliments pour bétails en vrac.

Les céréales et aliments pour bétails stockés en vrac sont ceinturées par des cloisons mobiles en béton de type T ou des parois en béton (bâtiment silo 3).

Le tableau suivant présente les caractéristiques principales de ces bâtiments, les surfaces et volumes de stockages.

Tableau 3 : caractéristique des bâtiments - Surfaces et volumes des activités de stockage		
Bâtiment	Caractéristiques	Stockage
1	<ul style="list-style-type: none"> - surface : 3 240 m² -structure charpente métallique - mur périphérique en T béton mobiles béton armé (6 m de hauteur), parois bardage métallique -bâtiment clos sur 3 façades, 1 façade ouverte (Est) - couverture en plaques de fibrociment - hauteur faitière d'environ 18 m 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Stockage en vrac</i> : 1500 m² soit 9000 m³ maxi 50 m x 30 m x 6 m de hauteur (rub.2160) Mise en silo/stockage par engins : pas d'équipements fixes de manutention <i>Stockage palettes</i> : 1500 m² soit 2250 m³ 50 m x 30 m x 1,5 m de hauteur (rub.1510)
2	<ul style="list-style-type: none"> - surface : 1 025 m² -structure charpente métallique - mur périphérique en T béton mobiles béton armé (6 m de hauteur), parois bardage métallique -bâtiment clos sur 2 façades, 2 façades ouverte (Sud et Est) - couverture en plaques de fibrociment - hauteur faitière d'environ 18 m 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Stockage en vrac</i> : 950 m² soit 5 700 m³ 42,5 m x 22,35 m x 6 m de hauteur (rub.2160) Mise en silo/stockage par engins : pas d'équipements fixes de manutention

Tableau 3 : caractéristique des bâtiments - Surfaces et volumes des activités de stockage		
Bâtiment	Caractéristiques	Stockage
3	<ul style="list-style-type: none"> - surface : 1 800 m² -structure charpente métallique - mur périphérique en béton armé (6 m de hauteur), bardage métallique- -bâtiment clos sur les 4 façades. 3 portes de 5x6m - couverture en plaques de fibrociment - hauteur faitière d'environ 18 m Désenfumage naturel en faitage de 2% soit une bande dans l'axe de 50 ml x 0,60	<i>Stockage en vrac</i> : 1500 m ² soit 9000 m ³ 50 m x 30 m x 6 m de hauteur (rub.21060) Fosse de réception des céréales. Élévateur, redlers et tapis longitudinal pour ensilage. Reprise par transporteur à chaînes sous la cellule pour l'alimentation de 2 silos de chargement

3.4.2.2 Réception, stockage et expédition des produits dans les 3 bâtiments

Les produits stockés dans **les bâtiments 1 et 2** sont reçus par camions. Ils sont déchargés directement dans les bâtiments. Le cas échéant, pour les céréales, un chargeur peut reprendre le produit pour alimenter une sauterelle permettant de constituer les tas.

Lors des expéditions, par camions, le stock est repris par un chargeur chargeant directement les camions. Les véhicules peuvent pénétrer dans le bâtiment.

Pour le bâtiment 3, récemment construit et dédié principalement aux céréales, la réception et la mise en silo est réalisée à l'aide d'une fosse de réception qui alimente un élévateur par l'intermédiaire d'un redler. Les céréales sont déversées depuis le haut du bâtiment à l'aide d'un transporteur à bande. Le stock est délimité par des parois en béton. Le stock de céréales, qui fait l'objet d'un suivi de sa température à l'aide de sondes thermométriques fixes, peut être refroidi à l'aide d'un réseau de grilles de ventilation dans le dallage. L'air de refroidissement est alors produit par un ventilateur fixe en façade extérieure Nord du bâtiment 3.

La reprise des céréales est réalisée à l'aide de trémies dans le dallage qui alimentent un transporteur à chaînes dans une galerie sous ce bâtiment 3. Ce transporteur alimente le même élévateur que précédemment orienté alors vers deux silos métalliques destinés au chargement des camions. L'installation de manutention (redlers, élévateurs) dispose d'une installation d'aspiration et de dépoussiérage).



Figure 2 : vues du bâtiment silo 3

3.4.3 Entretien et réparation des poids-lourds du groupe

3.4.3.1 Atelier de réparation

Un atelier de réparation des camions de la société est présent sur le site. Il représente 1 660 m².

Au sein de cet atelier sont effectués toutes les opérations d'entretien et de réparation nécessaires au bon fonctionnement des véhicules : vidange, freinage, graissage, pneumatiques, électricité, bâches, hydraulique, soudure acier et aluminium.

L'atelier ne comporte pas d'équipements de dégraissage des pièces métalliques (rubriques n°2563 ou 2564 de la nomenclature des ICPE)

Les produits liquides polluants (huiles, liquides de refroidissement...) sont stockés dans cet atelier au sol bétonné et sur rétention susceptible de contenir les fuites et épandages.

L'atelier dispose d'un stock de pneus usagés et neufs (60 m³).

Les déchets générés par cet atelier sont triés. Une cuve enfouie double paroi de 3 m³ permet la récupération des huiles usagées avant leur expédition vers une filière agréée.

3.4.3.2 Aire de lavage des camions

L'établissement MESPLES dispose d'une aire de lavage d'environ 800 m², à l'aide d'un nettoyeur haute pression. Elle est localisée sur la partie Sud-ouest de l'Établissement.

L'eau utilisée est celle du réseau. La consommation d'eau a été de **2775 m³ en 2017**. En moyenne, le lavage concerne 10 camions par jour.

Un produit de nettoyage est utilisé, dilué à 1,5%.

Les effluents de lavages sont d'ores et déjà collectés et dirigés vers un séparateur à hydrocarbures avant rejet vers le milieu naturel à l'Est du site. Ce réseau sera repris dans le cadre du projet de mise à niveau de la gestion des eaux pluviales et ruissellement du site MESPLES.

3.4.4 Stockage d'hydrocarbures et distribution de carburants

L'établissement MESPLES dispose :

- ✓ d'une citerne aérienne de carburant (gazole) de 50 m³ pour le ravitaillement de ses véhicules **La consommation annuelle du site est d'environ 3000 m³**. La citerne en acier est placée dans une rétention de même capacité.
- ✓ d'une réserve d'AdBlue de 1000 litres, additif pour le carburant des camions. La consommation est d'environ 90 m³/an. Ce produit n'est pas dangereux (ni classé : solution d'urée).

La distribution de carburant s'effectue à l'aide d'une pompe de débit 3 m³/h. Une aire imperméabilisée est dédiée à la distribution (voir le plan en PJ3).

Ces installations, régulièrement déclarées (voir plus haut chap.3.2 page 8) et leur mode d'exploitation sont conformes à l'arrêté ministériel applicable :

- ✓ Arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n°1435 de la nomenclature des ICPE

→ Le dépôt et l'installation de distribution du carburant ont fait l'objet d'une vérification récente (voir le rapport joint en ANNEXE 3 en fin de ce document).

Nota : le dépôt de carburant n'est pas classé sous la rubrique n°4734 (Q<50 tonnes. Voir page 9)

4 - AUTRES EQUIPEMENTS - UTILITES DU SITE

4.1 Produits gazeux

Sont présents dans l'atelier d'entretien et de réparation des camions :

- ✓ 1 bouteille d'oxygène de 35 kg ;
- ✓ 4 bouteilles de gaz neutre de 35 kg ;
- ✓ 1 bouteille d'acétylène de 35 kg.

4.2 Engins de manutention

Le matériel utilisé pour les différentes activités a été décrit aux paragraphes correspondants. Les engins de manutention sont les suivants :

Tableau 4: engins utilisés sur le site MESPLES	
Activité	Désignation/nombre d'engins
Stockage des céréales, aliments pour bétails, etc.	- 1 chargeur - 1 sauterelle -1 Maniscopic

4.3 Pont bascule

Un pont bascule est installé en limite Est de l'Etablissement, au niveau des silos de stockage. Il permet de peser les chargements des camions entrants et sortants du site.

4.4 Eau potable - Eau industrielle

Le site est raccordé au réseau public d'eau potable, utilisée pour le lavage des camions et pour les besoins sanitaires du personnel.

Aucun forage souterrain ou prélèvement d'eau de surface (le Gave) n'est employé.

4.5 Eaux usées - Assainissement

Les activités ne génèrent aucun effluent industriel.

Le site est raccordé à un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation.

4.6 Locaux administratifs - Locaux sanitaires

Le site comporte dune bâtiment de bureaux.

Le personnel dispose de vestiaires, de sanitaires, un réfectoire et un local de repos.

4.7 Accès et sécurité

L'établissement est clôturé sur la majeure partie de ses limites, ou n'est pas accessible en raison de la topographie des abords. Il dispose d'un portail fermé en dehors des heures de présence du personnel.

A noter qu'en dehors des heures d'ouverture, des rondes de nuit sont assurées par une société de gardiennage.

Pour mémoire, la clientèle et les entreprises extérieures n'accèdent pas aux bâtiments de stockage et à l'atelier sans être accompagnée.

4.8 Défense incendie interne et externe

Des extincteurs sont disposés dans tous les locaux et ateliers de l'établissement. Ils sont vérifiés annuellement par une société agréée. Le personnel est formé à leur utilisation. Par ailleurs, un exercice incendie est réalisé 1 fois par an.

Les zones de stationnement des véhicules sont délimitées. Le nombre de camions est notamment limité, par ilots distants de 10 mètres, afin de réduire les risques de propagation en cas d'incendie.

Comme évoque au chapitre 2.4 page 6, la **défense extérieure contre l'incendie sera mise en conformité dans le cadre de ce dossier**. Ainsi, il est prévu l'implantation d'un pompage de 300 m³/h (minimum) dans le Gave, alimentant 3 poteaux incendie internes Ce réseau interne surpressé sera complété par le poteau incendie communal implanté à 140 m au Sud de l'entrée du site.

5 - PERSONNEL ET HORAIRES DE PRODUCTION

L'établissement MESPLES fonctionne toute l'année, 6 jours par semaine, de 7h à 22h.

Le tableau suivant présente la répartition du personnel de l'établissement de Salles-Mongiscard.

Tableau 5 : personnel de l'établissement MESPLES		
Fonction	Nombre actuel de personnes	Evolution envisagée (à 2 ans)
Chauffeurs	180	210
Manutention	2	2
Entretien, maintenance	6	6
Encadrement	5	5
Administratifs	20	20
Total personnel :	213	243

6 - REMISE EN ETAT – USAGE FUTUR DU SITE

Conformément au 5° de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, les dossiers de demande d'enregistrement doivent indiquer la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Ainsi, la SCI Labourdette, propriétaire des terrains, et le Maire de Salles-Mongiscard, compétent en matière d'urbanisme, ont été consultés sur le projet de remise en état et l'usage futur proposé du site : les copies de ces consultations sont jointes en PJ n°8 et n°9 du dossier.

Le présent chapitre concerne l'usage futur et les conditions de remise en état, en cas d'arrêt des activités classées ICPE.

6.1 Destination future du site

Comme indiqué dans la PJ n°4, le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Salles-Mongiscard est une carte communale. Le site appartient en majorité à la « Zone artisanale ».

→ L'exploitant propose qu'en cas d'arrêt de son activité, le site puisse conserver un usage industriel ou artisanal.

6.2 Matériel et équipements

L'ensemble de l'outil de production (engins de manutention, outillage divers, pont bascule, etc.) pourra être vendu à une autre entreprise de même type, soit vendu en l'état avec l'établissement s'il doit conserver les activités actuelles.

Les bassins de gestion des eaux pluviales resteront en place.

6.3 Bâtiments

Dans le cas d'un arrêt de l'exploitation, les bâtiments seraient vidés, nettoyés (cf. le § 6.4 suivant), puis pourraient être destinés à la vente ou à la location pour un usage industriel ou artisanal.

6.4 Déchets

Les déchets liés à l'exploitation sont expédiés périodiquement vers les filières d'élimination prévues. Aucun déchet ne s'accumulera dans l'établissement.

La totalité des bâtiments occupés par la société sera nettoyé à la fin de l'exploitation :

- ✓ balayage des surfaces ;
- ✓ expédition des déchets vers les filières de revalorisation déjà connues de la société ;
- ✓ nettoyage des capacités de rétention si nécessaire ;
- ✓ expédition des contenants vides aux fournisseurs.

6.5 Mise en sécurité du site

En cas d'arrêt des activités sur le site, les clôtures et les portails seront conservés empêchant l'accès à l'établissement.

On rappellera que tous les produits polluants ou éventuellement dangereux seront évacués par l'exploitant et qu'aucune matière combustible ne serait présente à l'issue de l'exploitation du site.

6.6 Dépollution des sols et sous-sols – Eaux souterraines

Les mesures de protection prévues pour éviter toute pollution accidentelle ou chronique des sols, sous-sols, eaux superficielles et souterraines sont décrites dans la PJ n°15 (notice d'impact).

Rappelons que :

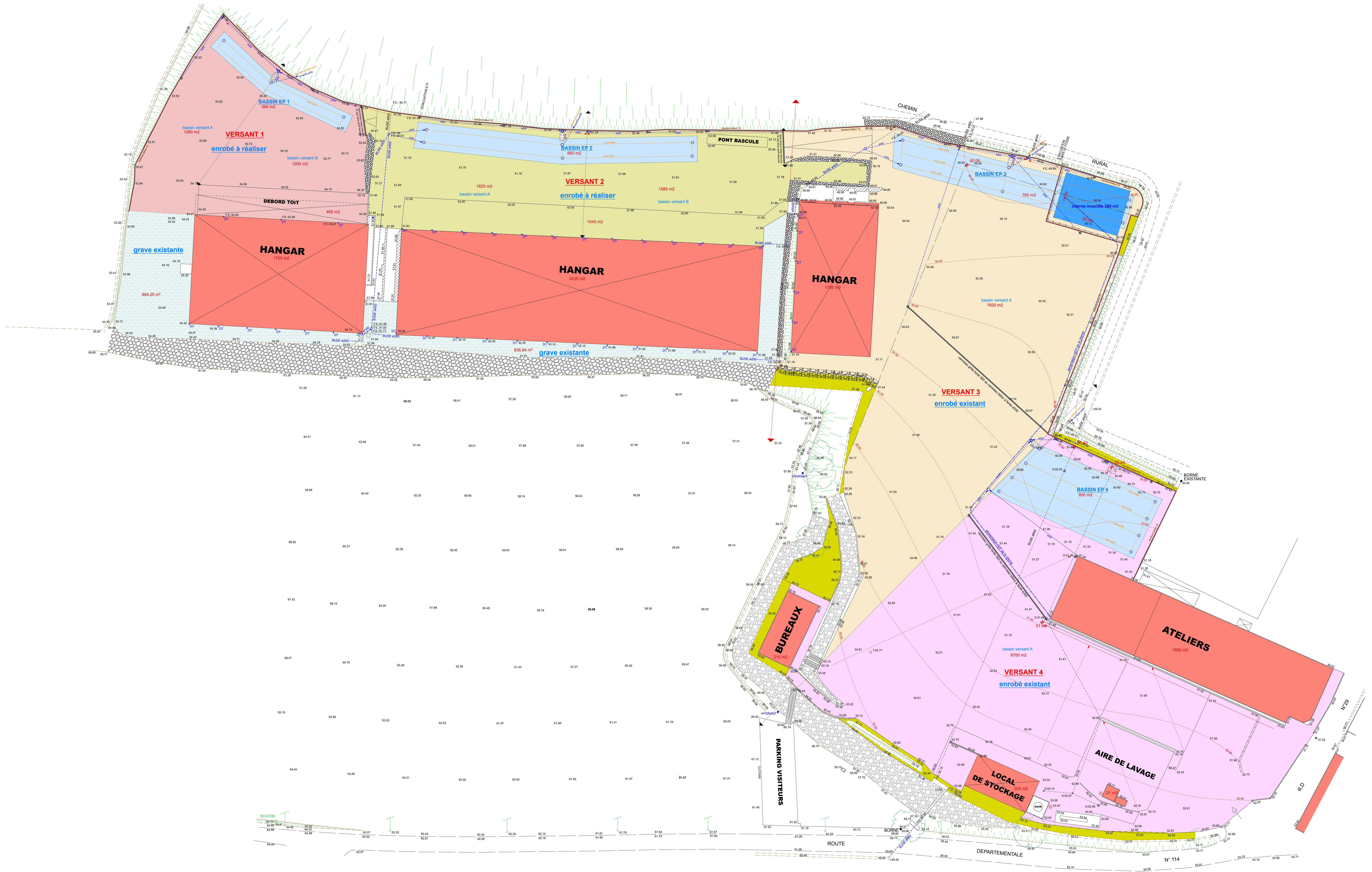
- ✓ La surface de la quasi-totalité de l'établissement sera imperméabilisée par de l'enrobé routier ou du béton (hors la nouvelle zone de stationnement des poids-lourds au Nord-ouest), permettant de l'isoler du sol naturel afin d'éviter toute pollution des sols, sous-sols et eaux souterraines ;
- ✓ Le réseau de gestion des ruissellements sera mis en conformité et permettra la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux du site (cf. plan d'ensemble en PJ n°3) :
 - les eaux de ruissellement seront collectées et traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant infiltration au sein de 4 bassins ;
 - les eaux pluviales de toiture, non polluées, seront directement dirigées vers les bassins ;
 - en cas d'incendie, le confinement des eaux d'extinction sera mis en œuvre : obturation en amont des séparateurs d'hydrocarbure des bassins et confinement de surface.
- ✓ Tous les déchets dangereux sont collectés dans des bacs ou cuves étanches, sur rétention et à l'abri, puis expédiés régulièrement vers les filières de valorisation ou d'élimination ;
- ✓ Les eaux domestiques des sanitaires et des locaux sociaux sont traitées par un système d'assainissement autonome ;
- ✓ tous les produits liquides potentiellement polluants sont et seront stockés sur rétention.

Dans le cadre d'une reprise de cette activité, ou d'une cessation d'activité avec vente ou location, malgré une imperméabilisation totale du site et des précautions qui sont et seront prises lors de l'exploitation des installations, un diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines pourra être requis (réalisation de piézomètres, d'analyses d'eau, de sondages, prélèvements de sols, etc.).

6.7 Suivi environnemental

Compte tenu de la nature des activités ICPE considérées, et des mesures présentées plus haut, aucun suivi environnemental après exploitation n'est prévu.

7 - ANNEXE 1 : PLAN DU RESEAU DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN PROJET



Commune de SALLES MONGISCARD

Bureau d'Etude Y&G
LANDSCAPE
 VOIRIES & PAYSAGES
 marc GONELLE : avenue de Metz
 44100 - SAINTE-FLEUR
 architecte paysagiste (S) tél : 02 51 73 53 12
 e : m.gonelle@yvg.fr - yvg@yvg.fr

Classement : **CLAUDE VIGNASSE**
 8 rue SAINT-JULIEN
 44300 - LAKEUX
 Tél : 02 51 73 53 12 - Email : claude.vignasse@yvg.fr

DATE : 26.12.2017 ECHELLE : 1/400
 MODIFICATIONS :

TRANSPORTS MESPLES

PLAN DES RÉSEAUX DES EAUX PLUVIALES

8 - ANNEXE 2 : DIMENSIONNEMENT DES BASSINS EAUX PLUVIALES



Transports MESPLES 64300 SALLES MONGISCARD	EP rétention / infiltration	
	Bassin 4	Avec Bâtiment

SOLUTION COMPENSATOIRE - traitement des EP
Instruction Technique 1977 - méthode des pluies, Région II
EP rétention / infiltration

	sols	surfaces	coef	surface active
	voiries & béton	8700	0,9	7830
	toitures	2120	1	2120
	toitures Végétalisées	0	0,5	0
	grave stabilisée /dalles gazon	0	0,6	0
	espaces verts	0	0,2	0
Sa	SURFACE ACTIVE du PROJET en m2	10820	0,92	9950

DÉBIT D'INFILTRATION du SITE			
K	coefficient d'imperméabilité en m/s	9,72E-06	0,000010
Q	Q en m3/s	4,13E-03	0,00413
	surface infiltrante projetée	850	m2
Qi	débit d'infiltration du bassin projeté	4,131	L / s

Q	DÉBIT de FUITE existant sur Site	ø mm	0	L / s	0,00
---	----------------------------------	------	---	-------	------

	débit de fuite légal autorisé	3,00	L / s / ha		
	DÉBIT de FUITE autorisé du Site	3,246	L / s	ø mm	83

QF	DÉBIT DE FUITE TOTAL du PROJET	7,38	L / s	ø mm	114
----	--------------------------------	-------------	-------	------	------------

PÉRIODE DE RETOUR en années		10
	q (mm/h) = (360/Sa)Qb	2,67
	ha (abaques) en mm	30,27
	Vol(m3)=10*ha*Sa	301,17
	temps de vidange(<= 20h) en h	11,34

RETOUR	VOLUME de STOCKAGE du PROJET	vide en %	Volume en m3	prof. en m	Surf. en m2
10	GNT 40/70	35	860,48	1,01	850



Transports MESPLES 64300 SALLES MONGISCARD	EP rétention / infiltration	
	Bassin 3	Avec Bâtiment

SOLUTION COMPENSATOIRE - traitement des EP	EP rétention / infiltration
Instruction Technique 1977 - méthode des pluies, Région II	

	sols	surfaces	coef	surface active
	voiries & béton	7920	0,9	7128
	toitures	1705	1	1705
	toitures Végétalisées	0	0,5	0
	grave stabilisée /dalles gazon	0	0,6	0
	espaces verts	0	0,2	0
Sa	SURFACE ACTIVE du PROJET en m2	9625	0,92	8833

DÉBIT D'INFILTRATION du SITE			
K	coefficient d'imperméabilité en m/s	9,72E-06	0,000010
Q	Q en m3/s	3,69E-03	0,00369
	surface infiltrante projetée	760	m2
Qi	débit d'infiltration du bassin projeté	3,694	L / s

Q	DÉBIT de FUITE existant sur Site	ø mm	0	L / s	0,00
---	---	------	---	-------	------

	débit de fuite légal autorisé	3,00	L / s / ha		
	DÉBIT de FUITE autorisé du Site	2,888	L / s	ø mm	80

QF	DÉBIT DE FUITE TOTAL du PROJET	6,58	L / s	ø mm	109
----	---------------------------------------	-------------	-------	------	------------

PÉRIODE DE RETOUR en années		10
	q (mm/h) = (360/Sa)Qb	2,68
	ha (abaques) en mm	30,22
	Vol(m3)=10*ha*Sa	266,90
	temps de vidange(<= 20h) en h	11,27

RETOUR	VOLUME de STOCKAGE du PROJET	vide en %	Volume en m3	prof. en m	Surf. en m2
10	GNT 40/70	35	762,58	1,00	760



Transports MESPLES 64300 SALLES MONGISCARD	EP rétention / infiltration	
	Bassin 2	Avec Bâtiment

SOLUTION COMPENSATOIRE - traitement des EP	
Instruction Technique 1977 - méthode des pluies, Région II	EP rétention / infiltration

	sols	surfaces	coef	surface active
	voiries & béton	4255	0,9	3829,5
	toitures	3425	1	3425
	toitures Végétalisées	0	0,5	0
	grave stabilisée /dalles gazon	0	0,6	0
	espaces verts	0	0,2	0
Sa	SURFACE ACTIVE du PROJET en m2	7680	0,94	7254,5

DÉBIT D'INFILTRATION du SITE			
K	coefficient d'imperméabilité en m/s	8,06E-06	0,000008
Q	Q en m3/s	2,62E-03	0,00262
	surface infiltrante projetée	650	m2
Qi	débit d'infiltration du bassin projeté	2,620	L / s

Q	DÉBIT de FUITE existant sur Site	ø mm	0	L / s	0,00
---	---	------	---	-------	------

	débit de fuite légal autorisé	3,00	L / s / ha		
	DÉBIT de FUITE autorisé du Site	2,304	L / s	ø mm	73

QF	DÉBIT DE FUITE TOTAL du PROJET	4,92	L / s	ø mm	98
----	---------------------------------------	-------------	-------	------	-----------

PÉRIODE DE RETOUR en années		10
	q (mm/h) = (360/Sa)Qb	2,44
	ha (abagues) en mm	31,21
	Vol(m3)=10*ha*Sa	226,44
	temps de vidange(<= 20h) en h	12,78

RETOUR	VOLUME de STOCKAGE du PROJET	vide en %	Volume en m3	prof. en m	Surf. en m2
10					
	GNT 40/70	35	646,97	1,00	650



Transports MESPLES 64300 SALLES MONGISCARD	EP rétention / infiltration
	Bassin 1

SOLUTION COMPENSATOIRE - traitement des EP
Instruction Technique 1977 - méthode des pluies, Région II
EP rétention / infiltration

	sols	surfaces	coef	surface active
	voiries & béton	2945	0,9	2650,5
	toitures	0	0,95	0
	toitures Végétalisées	0	0,5	0
	grave stabilisée /dalles gazon	0	0,6	0
	espaces verts	0	0,15	0
Sa	SURFACE ACTIVE du PROJET en m2	2945	0,90	2650,5

DÉBIT D'INFILTRATION du SITE			
K	coefficient d'imperméabilité en m/s	3,47E-06	0,000003
Q	Q en m3/s	4,51E-04	0,00045
	surface infiltrante projetée	260	m2
Qi	débit d'infiltration du bassin projeté	0,451	L / s

Q	DÉBIT de FUITE existant sur Site	∅ mm	0	L / s	0,00
---	----------------------------------	------	---	-------	------

	débit de fuite légal autorisé	3,00	L / s / ha		
	DÉBIT de FUITE autorisé du Site	0,884	L / s	∅ mm	51

QF	DÉBIT DE FUITE TOTAL du PROJET	1,33	L / s	∅ mm	60
----	--------------------------------	-------------	-------	------	-----------

PÉRIODE DE RETOUR en années		10
	q (mm/h) = (360/Sa)Qb	1,81
	ha (abaques) en mm	34,63
	Vol(m3)=10*ha*Sa	91,79
	temps de vidange(<= 20h) en h	19,10

RETOUR	VOLUME de STOCKAGE du PROJET	vide en %	Volume en m3	prof. en m	Surf. en m2
10					
	GNT 40/70	35	262,25	1,01	260

9 - ANNEXE 3 : RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE DISTRIBUTION DU CARBURANT

DATE : 26/04/2022

CLIENT : Mesples
SITE : Salles Mongiscard
INTERVENANT : ionel
TEL :


**VERIFICATION PREVENTIVE ANNUELLE
CABURANT**

OBJET	CHANGEMENT	VERIFICATION	VALIDE	NON VALIDE	OBSERVATIONS
CUVE 1 G.O.					
DETECTEUR DE FUITE CUVE DOUBLE PAROI	cuve verticale S.E.		x		pas double paroi
Boite de dérivation					
Niveau de liquide			moitie		
Visuel du bac et de sa liaison			x		
Date du dernier contrôle agréé (tous les 5 ans)					
Absence d'eau dans la cuve					pas d'eau
ACCESSOIRES CUVES					
Tenue des bacs de rétention cuve aérienne		x	x		propre 7cm d'eau dans bac
Tenue des jauges manuelles					bon visu
Nettoyage des jauges électroniques et comparatif jauges manuelles					pas de jauge elec
Tenue des shunts de continuité statique		x		x	manque 3 remp + 1aspi
TUYAUTERIE					
Absence de traces d'hydrocarbures sur trou d'homme		x			pas de visu
Présence de liaisons équipotentielles		x	x		
Visuel étanchéité des tuyauteries			x		
<i>Remplissages</i>		x	x		
<i>Aspirations</i>		x	x		
<i>Events</i>		x	x		pas de visu
Présence d'identifications produits et ATEX					
<i>Remplissages</i>		x		x	abs
<i>Aspirations</i>		x		x	abs
<i>Events</i>		x		x	abs
Présence d'identifications Limiteurs de remplissage		x		x	abs
Date de la dernière épreuve des tuyauteries (tous les 10 ans) SE et enterrées		x		x	satellite 1" acier enterrée+1m sous volu
Présence de de liaisons équipotentielles					

Vérification du dernier nettoyage du séparateur									août-21
Tenue des grilles avaloires									
Tenue des regards de prélèvements et collectes									
Vérification et test de la sonde									abs
									pas de sonde
SECURITE									
Présence AU									
Poudre ABC									
Poudre CO2									2xBC pompe 9kg +3xBC rempl. 2x9kg +50kg
Produit absorbant									abs
Bac à sable									sceau sur volu
Couverture anti-feu									abs
Présence alarme sonore et lumineuse en cas de problème									abs
Fonctionnement du système ci-dessus									abs

OBSERVATIONS DIVERSES

SIGNATURE DU CLIENT





Siège social :
8 ter Chemin De La Violette
31240 L'UNION
Tel : 05 34 30 92 61
Email : optimum-plus@orange.fr

Agence de Pau :
5 rue André Chedid
64510 ASSAT
Tel : 05 59 00 04 57
Email : optimum-plus-
pocean@orange.fr

ATTESTATION ABSENCE DE FUITE

DATE : 26/04/2022

CLIENT : Mesples
SITE : Salles Mongiscard

Je soussigné, Mathieu CHAUWIN, agissant en qualité de PDG de la société OPTIMUM PLUS dont le siège social est situé au 8 Ter chemin de la Violette 31240 L'Union, atteste avoir procédé, lors de la visite préventive annuelle, à la vérification d'absence de fuite sur les divers raccords de votre station carburant.

Aucune présence de carburant n'a été détectée dans la cheminée du trou d'homme de la cuve.

Mathieu CHAUWIN



OPTIMUM PLUS
8 TER CHEMIN DE LA VIOLETTE
31240 L'UNION
Tél. : 05 34 30 92 61
Fax : 05 62 10 21 06
Siret : 444 194 393 00054

SAS OPTIMUM PLUS
SIRET 444 194 393 000 54
CODE APE 3320B



Siège social :
8 ter Chemin De La Violette
31240 L'UNION
Tel : 05 34 30 92 61
Email : optimum-plus@orange.fr

Agence de Pau :
5 rue André Chérid
64510 ASSAT
Tel : 05 59 00 04 57
Email : optimum-plus-
pocean@orange.fr

ATTESTATION VERIFICATION ARRET D'URGENCE

DATE : 26/04/2022

CLIENT : Mesples
SITE : Salles Mongiscard

Je soussigné, Mathieu CHAUWIN, agissant en qualité de PDG de la société OPTIMUM PLUS dont le siège social est situé au 8 Ter chemin de la Violette 31240 L'Union, atteste avoir procédé aux actions physiques sur les boutons coup de poing de l'arrêt d'urgence et avons constaté l'arrêt complet de la distribution.

Aux réarmements de celui-ci, nous avons constaté la remise en service de la distribution.

Mathieu CHAUWIN



OPTIMUM PLUS
8 TER CHEMIN DE LA VIOLETTE
31240 L'UNION
Tél. : 05 34 30 92 61
Fax : 05 62 10 21 08
Siret : 444 194 393 00054

SAS OPTIMUM PLUS
SIRET 444 194 393 000 54
CODE APE 3320B